

MANDAT DE PRELEVEMENT



Ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN en vue de la Facturation de la Commune de Coësmes pour les services municipaux de Restauration scolaire et de Garderie

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	Identifiant Créancier SEPA : FR 21 ZZZ 57 62 97
Nom Prénom	Nom : COMMUNE DE COESMES
Adresse	Adresse : 14 Haute Rue
Code Postal :	Code Postal : 35134
Ville :	Ville : COESMES

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Commune de Coësmes** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Commune de Coësmes**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement peut être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier) / Paiement : Récurrent

Le :

Signature :

A :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de coller ou de scotcher votre RIB sur cet emplacement

Si votre RIB reste inchangé, veuillez cocher la case



Mairie de Coësmes

14 Haute Rue 35134
COESMES

☎ 02 99 47 72 04

✉ cantine@coesmes.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
Services Municipaux de COESMES
Année 2022/2023



Date limite de dépôt
le vendredi 01 juillet 2022*

Le dossier d'inscription est à compléter et à retourner jusqu'au **Vendredi 01 juillet** à la MAIRIE (Accueil ou Boite à lettres située côté rue). **Attention en cas de dépôt après cette date une pénalité s'appliquera***.

La fiche administrative est à compléter entièrement. Si vous rencontrez des difficultés dans le remplissage de votre dossier, rapprochez vous de la mairie par email (cantine@coesmes.fr), par téléphone, ou les horaires d'ouverture.

Le règlement intérieur des services périscolaires, leurs fonctionnements, la charte sur les droits et devoirs des enfants sont en consultation directe sur le site de la Commune—**Coesmes.fr**—rubrique « **A tout Age** » – « **Enfance** » – « **Règlement intérieur** ».

Après lecture de ces documents sur le site de la commune, nous vous remercions de signer **ce document** validant la prise de connaissance et l'acceptation des règlements ainsi que du dossier tel que complété.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse du Foyer :

Code Postal : Commune :

Représentant légal 1

NOM et Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Adresse (si différent de l'adresse du foyer) :

Représentant légal 2

NOM et Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Adresse (si différent de l'adresse du foyer) :

Si besoin — Tiers de facturation (personne physique ou morale)

NOM ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

ASSURANCES—Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance : Numéro de police d'assurance :

Ecole Publique

Ecole Privée

Enfant(s)

NOM	Prénom	Sexe	Date de naissance		
.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	PAI * <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI en cours <input type="checkbox"/> OUI à renouveler	Photo
.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	PAI * <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI en cours <input type="checkbox"/> OUI à renouveler	Photo
.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	PAI * <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI en cours <input type="checkbox"/> OUI à renouveler	Photo

PAI = Projet d'Accueil Individualisé—en cas de pathologie, ne pas oublier de fournir les documents nécessaires

Le prestataire de restauration exige un certificat médical d'un médecin ALLERGOLOGUE pour la prise en charge des enfants allergiques.

En attente d'un PAI les familles ont la possibilité de fournir un panier repas. Une simple facturation de service de 1.70 € sera appliqué (tarif de l'année 2022-2023).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE et/ou AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT

NOM : Prénom : Appeler en cas d'urgence
 Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant
 Téléphone :

NOM : Prénom : Appeler en cas d'urgence
 Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant
 Téléphone :

AUTORISATIONS DEPLACEMENT / DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), responsable légal
 autorise mon(mes) enfant(s) :

à prendre tout moyen de locomotion pour les activités nécessitant un déplacement OUI NON

à être photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités périscolaires OUI NON

J'autorise également la mairie:

à utiliser l'adresse mail communiquée OUI NON

à communiquer les coordonnées téléphoniques au personnel périscolaire OUI NON

RESTAURATION SCOLAIRE – INSCRIPTION

Sans inscription, l'enfant ne sera pas admis aux services de cantine ou de garderie. L'inscription s'effectue par le dépôt en Mairie du présent dossier.

MENSUELLE	Inscription sur le site coesmes.fr (voir fiche ci-joint)				
PONCTUELLE	cantine@coesmes.fr				
REGULIERE Valable toute l'année scolaire	Entourer le ou les jours où l'enfant mange	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Cocher si l'enfant mange	<input type="checkbox"/> Tous les jours			

Annulation d'un repas



Pas de facturation	Facturation prix du repas	Facturation tarif majoré
si annulation la veille avant 18h ou samedi midi (pour le lundi)	si annulation après 18h ou samedi midi (pour le lundi)	si présence de l'enfant à la cantine sans inscription
si problème médical dûment justifié	si départ de l'école pour rendez-vous médical... si problème médical non justifié	si dossier d'inscription non rendu en mairie

GARDERIE ECOLE PUBLIQUE – INSCRIPTION

Les classes de CP / CE1 ont la possibilité de faire l'accompagnement aux devoirs avec les ATSEM de l'école. **Les enfants ne pourront être récupérés qu'après 17h30.**

GARDERIE ECOLE PUBLIQUE Cocher la case		OUI	NON
MATIN			
SOIR	Goûter non fourni		
Inscrire mon enfant à l'accompagnement aux devoirs			

Nous, responsables légaux, certifions avoir pris connaissance, avoir accepté et communiqué à notre (nos) enfant(s) :

- Le Règlement intérieur et le fonctionnement des services périscolaires (cantine et garderie)
- les choix effectués dans la rubrique Autorisation de déplacement/ droit à l'âge

A Le

Noms et signatures, précédées de la mention «lu et approuvé»

Nom parent 1

Nom parent 2

Signature(s) du ou des enfant(s) :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la création d'un « compte famille ». Les destinataires des données sont les services scolaires et périscolaires (écoles, cantines, garderie, activités périscolaires). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Coësmes—14 Haute Rue—35134 COESMES—cantine@coesmes.fr Le délégué à la protection des données est le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales—1 avenue de Tizé—CS 13600—35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr - En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL